

EAU – AGRICULTURE – SANTÉ

Une démarche innovante pour protéger la ressource en eau

Sylvie Luneau | A la une | actus experts technique | France | Publié le 24/01/2023

La première charte « L'Eau d'ici » a été signée à Delle (Territoire de Belfort), ce 24 janvier, pour lutter contre la pollution de la ressource en eau par les pesticides et les nitrates. Son point fort est d'essayer de mobiliser à l'échelle d'un bassin de vie tous les acteurs, et surtout les agriculteurs. Un vrai défi !



La région Bourgogne-Franche-Comté est la seconde région de France la plus impactée par la pollution de l'eau d'origine agricole, dite « pollution diffuse ». Ainsi en 2020, 9 % de la population a été alimentée par une eau dépassant les normes en matière de pesticides. Actuellement, 80 communes de la région sont soumises à des restrictions d'eau temporaires ou permanentes, le plus souvent en raison de la présence de nitrates et/ou de pesticides.

Sept acteurs s'engagent

La nouvelle charte « L'Eau d'ici » engage 7 acteurs, qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler tous ensemble : la préfecture, la communauté de communes du Sud Territoire (CCST), l'ARS, la chambre d'agriculture, l'agence de l'eau, le département et l'Inrae. « L'engagement de ce partenaire scientifique auprès du territoire est très important », souligne Katy Pojer, cheffe du département eau et milieux aquatiques à la Dréal.

Cette démarche part d'un constat d'échec. Malgré de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation engagées depuis une dizaine d'années auprès des agriculteurs, un captage d'eau potable fortement pollué par les pesticides (Saint-Dizier-l'Évêque) a dû être fermé. « Les actions proposées restent sur la base du volontariat et ne sont pas pérennes, comme les MAEC (Ndlr : mesures agroenvironnementales et climatiques) par exemple » regrette François Rollin, directeur territorial de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC).

Une démarche régionale issue du plan santé

« L'Eau d'ici » est une démarche innovante, issue du plan régional santé environnement (PRSE 3 2017-2021), et

initiée par la Dreal [1] et l'ARS. Son objectif est de co-construire un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie. « Nous avons constaté que le travail mené uniquement à l'échelle d'un captage prioritaire ne fonctionne pas. Nous avons donc souhaité l'étendre au bassin de vie et impliquer tous les acteurs. La démarche est innovante car l'Etat n'est pas là pour imposer, mais pour accompagner le territoire. Ce sont bien les élus qui pilotent », explique Katy Pojer. Deux collectivités tests ont été retenues, la CCST et l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA).

Entre mai et juin 2022, cette démarche inédite a ainsi été menée auprès d'une quinzaine d'acteurs (agriculteurs, élus, associations...) du territoire de la CCST (27 communes, 24 000 hab., 9 captages). Après une série d'entretiens, trois ateliers ont été mis en place afin que les participants identifient, à l'échelle de leur territoire, les difficultés rencontrées et les leviers à mettre en place pour améliorer la qualité de l'eau. De ce travail est née une feuille de route avec des propositions d'actions concrètes. « La nouveauté de cette démarche est vraiment la mobilisation des élus », estime François Rollin. L'agence de l'eau pourra financer certaines actions prévues par la charte, comme le développement de filières à bas niveaux d'intrants, ainsi qu'un poste d'animation.

Un deal [2] avec les agriculteurs

« Nous souhaitons passer un deal avec l'agriculture pour atteindre le bon état des eaux, sans diminuer l'équilibre économique des exploitations agricoles. Depuis l'été dernier, nous travaillons ainsi avec la chambre d'agriculture. A l'inverse des MAEC où il faut rentrer dans des cases qui ne sont pas toujours bien adaptées, nous allons définir nos propres actions. Vu le refus massif des agriculteurs, nous n'allons pas aller vers l'agriculture biologique, au moins dans un premier temps, mais vers des réductions importantes de pesticides », explique Claude Monnier, vice-président de la CCST et agriculteur retraité.

Ainsi au printemps prochain, les doses utilisées sur le maïs devraient diminuer de 70 %, grâce à l'achat de matériel spécifique. Une vingtaine d'agriculteurs sont actuellement dans la démarche, sur près de 80 présents sur la CCST. « Il faut donner confiance à travers de bons exemples. Avec l'aide de l'INRAE, nous allons tester en grandeur réelle des méthodes innovantes », explique Claude Monnier.

L'aide des scientifiques

En 2023, un accompagnement par un bureau d'études (NF études) spécialisé dans les sciences comportementales va se mettre en place pour décliner cette feuille de route. Dès ce début d'année, le comité de pilotage existant sera élargi à la société civile (coopératives agricoles, vendeurs, acheteurs, associations, etc.)

D'autres cultures seront testées à partir de 2024, par exemple revenir à l'herbe (qui ne nécessite pas de pesticides) pour nourrir les vaches, en diminuant la part de maïs. Parmi les nouvelles filières, les mélanges de protéagineux et céréales (méteil) sont envisagés. Enfin, la valorisation des effluents [3] d'élevage pour enrichir le sol est une autre piste qui sera explorée.

POUR ALLER PLUS LOIN

- La directive « Eau potable » est transposée
- Instaurer un périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau